



Entreprises Bris de machine

Les besoins

Si vos machines stoppent, votre entreprise s'arrête. Qu'il s'agisse de vos outils de production, ou des machines qui déplacent, entreposent ou réfrigèrent vos produits, leur arrêt affecte brutalement la bonne marche de votre entreprise. Lorsque tout a été mis en œuvre pour dépanner, il faut pouvoir remplacer rapidement s'il en est besoin.

Vos machines, acquises en propriété, en crédit-bail ou louées, sont de plus en plus souvent très onéreuses. Leur détérioration peut mettre à mal les finances de votre entreprise non seulement du fait des dommages directs atteignant vos biens mais aussi du fait des pertes indirectes (frais supplémentaires et/ou perte de chiffre d'affaires).

Le contrat Bris de Machine intervient pour garantir sous expertise, les vices de matière ou de fabrication qui se révèlent après expiration de la garantie constructeur, les dommages d'origine interne, qu'ils soient ou non électriques ainsi que les maladroites, l'inattention, la négligence, la défaillance humaine et les accidents dus à de fausses manœuvres

AXA Far & Cheurif vous propose un contrat complet, adapté aussi bien aux machines isolées qu'aux parcs de machines semblables.

